

stater les contraventions aux dispositions du présent arrêté sans l'assistance d'autres agents.

Le défaut de forme dans les procès-verbaux de constatations n'en entraînera pas la nullité.

Art. 13. Les poursuites seront dirigées et les tribunaux saisis conformément à l'article 182 du Code d'instruction criminelle.

Art. 14. Le produit des amendes et confiscations sera réparti de la manière suivante, savoir : 2/3 au trésor de la colonie, 1/3 aux capteurs et à ceux qui auront fait découvrir la fraude.

Art. 15. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur et le Directeur des affaires européennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré par tout où besoin sera et publié et inséré au *Bulletin officiel* de l'Océanie.

Papeete, le 15 avril 1857.

Signé : C^{te} POUGET.

N^o 48. — *CIRCULAIRE ministérielle* (Colonies : Finances et Approvisionnements) portant que les budgets et les comptes du service Local des colonies doivent être établis dans le format in-4^o.

Paris, le 17 avril 1857.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — Les budgets du service Local qui m'ont été adressés par les administrations des colonies, pour les exercices 1856 et 1857, ont été établis jusqu'à ce jour sur des modèles de diverses grandeurs. Quelques colonies ont employé le format in-folio, les unes le format in-4^o, les autres le format in-8^o. Cette diversité offre des inconvénients et il m'a paru convenable de recommander l'adoption d'une dimension conforme.

A l'avenir, les budgets ainsi que les comptes du service Local seront établis exclusivement sur le format in-4^o (22 centimètres sur 28), pareil à celui qui est employé pour les budgets et les comptes des finances de l'État. Tous les documents se rattachant au budget, et imprimés en même temps, comme l'arrêté d'approbation, le plan de campagne des travaux et autres documents annexés, feront l'objet d'une seule et même brochure.

Vous m'adresserez 20 exemplaires du budget et 10 du compte.

Dans les colonies où il n'existe ni imprimerie ni lithographie, et où le budget et le compte doivent être faits à la main, on se bornera à m'envoyer 3 exemplaires du budget et 2 du compte, transcrits